

## SOMMAIRE

<b>Préambule</b>	<b>3</b>
<b>I. La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac</b>	<b>4</b>
<b>I.1. Le territoire</b>	<b>4</b>
<b>I.2. Les élus</b>	<b>5</b>
I.2.1. Les élus par commune (en 2021)	5
I.2.2. Organigramme des élus	7
<b>I.3. Composition des commissions</b>	<b>8</b>
<b>I.4. Organigramme administratif</b>	<b>9</b>
<b>I.5. Les compétences</b>	<b>10</b>
I.5.1. Compétences obligatoires	10
I.5.2. Compétences optionnelles	11
I.6.2. Compétences facultatives	12
<b>II. Actions menées en 2021</b>	<b>13</b>
<b>II.1 Aménagement de l'espace</b>	<b>13</b>
II.1.1 Participation à la mise en œuvre des politiques de Pays	13
II.1.2 Participation aux frais de transport vers les équipements sportifs et culturels	13
II.1.3 Locaux pour le siège de la Communauté de Communes	13
<b>II.2 Développement économique</b>	<b>14</b>
II.2.1 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire	14
II.2.2 Zones d'activités économiques	15
II.2.3 Actions de développement économique	17
II.2.4 Promotion du tourisme	21
II.2.5 Participation au SMIMM	23
<b>II.3 Aire d'accueil des gens du voyage</b>	<b>23</b>
<b>II.4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)</b>	<b>23</b>
II.4.1 Plan d'Actions et de Prévention des Inondations – Système d'Alerte Locale sur la Truyère Lozérienne	23
II.4.2 Gouvernance sur le bassin versant de la Truyère en matière de GEMAPI	24
<b>II.5 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés</b>	<b>24</b>
<b>II.6. Protection et mise en valeur de l'environnement</b>	<b>25</b>
II.6.1 Natura 2000 - animation	25
II.6.2 Installation et fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides	25
<b>II.7. Politique du logement et du cadre de vie</b>	<b>26</b>
II.7.1 Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – études pré-opérationnelles	26
II.7.2 Lotissement Chantegrive	27
<b>II.8 Equipements culturels et sportifs</b>	<b>27</b>
II.8.1 Aide aux associations	27
II.8.2 Ciné-théâtre	28
II.8.3 Compagnie de la Joie Errante – conventionnement	28
II.8.4 Courts de tennis couverts	28
II.8.5 Halle des sports	29
II.8.6 Via Ferrata	30
<b>II.9 Action sociale d'intérêt communautaire</b>	<b>30</b>
II.9.1 Aide à la téléalarme	30
II.8.2 Aide au chauffage	30

II.9.3 Relais Assistantes Maternelles (RAM)	30
II.9.4 Centre de vacances du Villaret	31
II.9.5 Maison multi-services au Malzieu-Ville	31
II.9.6. Micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole	31
II.9.7 Pôle de santé	33
II.9.8 Convention territoriale globale et charte territoriale des familles	34
II.9.9 Maisons "France Services"	38
<b>II.10 Sécurité et prévention : centre de secours et contributions au SDIS</b>	<b>36</b>
<b>II.11 SPANC</b>	<b>37</b>
II.11.1 Le fonctionnement	37
II.11.2 Les redevances	37
II.11.3 Les contrôles réalisés	37
<b>II.12 Soutien aux Communes – attribution de fonds de concours</b>	<b>37</b>
<b>III. Finances</b>	<b>38</b>
<b>III.1. Vote des taux</b>	<b>38</b>
<b>III.2. Comptes administratifs 2021</b>	<b>39</b>
III.2.1 Budget principal	39
III.2.2 Budget annexe du ciné-théâtre	43
III.2.3 Budget annexe du SPIC – station-service	45
III.2.4 Budget annexe du SPANC	46
III.2.5 Budget annexe de l'atelier-relais Espaces Créatifs	47
III.2.6 Budget annexe de l'atelier-relais France Résille	48
III.2.7 Budget annexe de la ZA la Brugerette	48
III.2.8 Budget annexe de la ZA Albaret Ste Marie	49
III.2.9 Budget annexe de la ZA St Alban sur Limagnole	51
III.2.10 Budget annexe de la ZA St Chély d'Apcher	52
III.2.11 Budget annexe du lotissement Chantegrive	53
<b>IV. Annexes</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 1 – Natura 2000 – Lettre d'information</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 2 – Natura 2000 – bilan de l'animation</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 3 - Rapport d'activités 2020-2021 du Ciné-théâtre</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 4 – Maison des Services Au Public (MSAP) – rapport d'activités 2021</b>	<b>54</b>
<b>Annexe 5 – Bilan de l'OPAH</b>	<b>54</b>

## **Préambule**

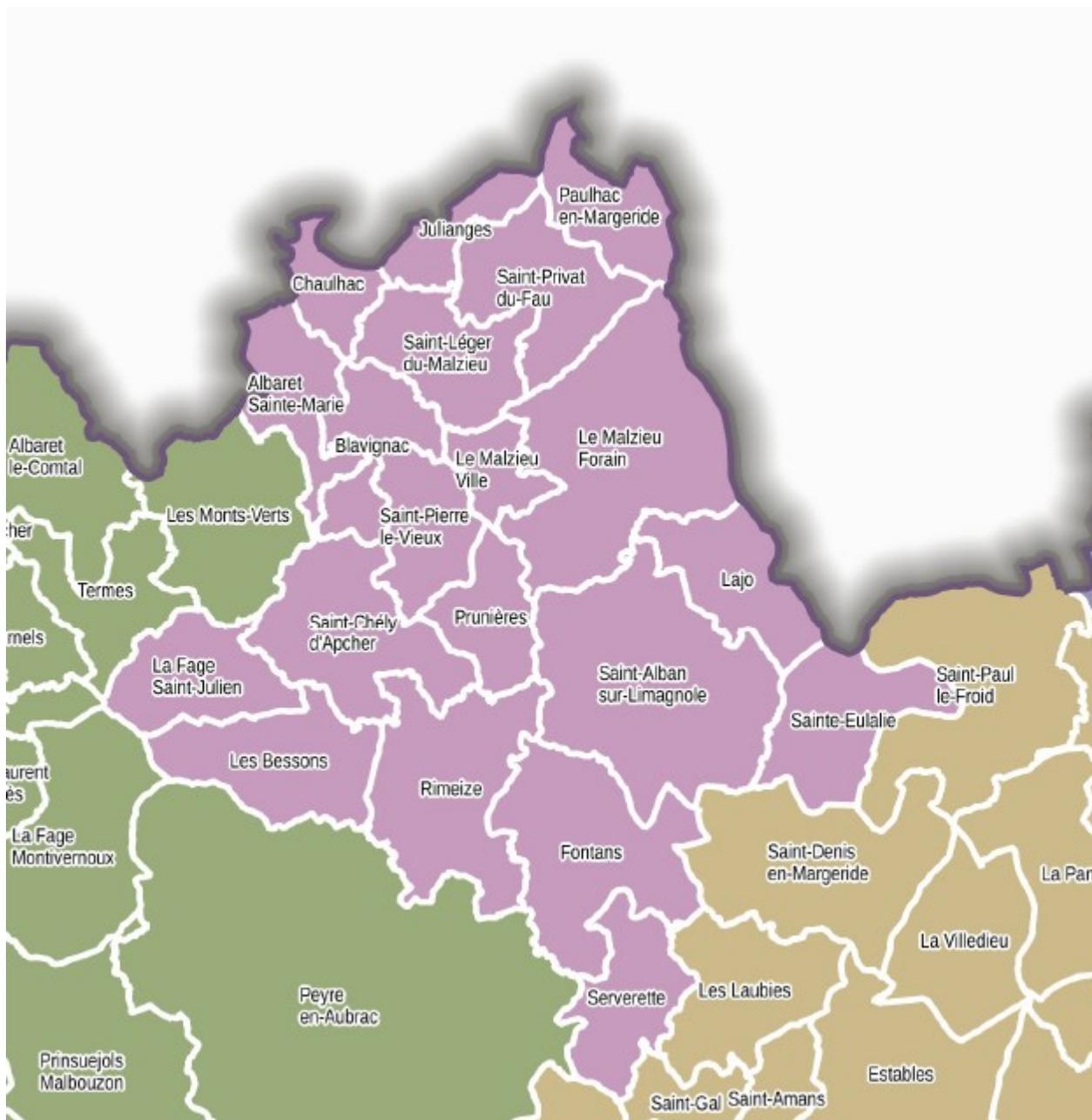
L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule qu'un rapport d'activités de l'établissement public de coopération intercommunale doit être adressé à chaque maire des communes membres, accompagné du compte administratif avant le 30 septembre.

Ce rapport fait l'objet d'une présentation par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués communautaires sont entendus.

## I. La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac

### I.1. Le territoire

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac, créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017, par fusion des Communautés de Communes des Terres d'Apcher et Apcher-Margeride-Aubrac, est composée de 20 communes : Albaret Ste Marie, Blavignac, Chaulhac, Fontans, Julianges, la Fage St Julien, Lajo, le Malzieu-Forain, le Malzieu-Ville, les Bessons, Paulhac en Margeride, Prunières, Rimeize, Saint Alban sur Limagnole, Saint Chély d'Apcher, Sainte Eulalie, Saint Léger du Malzieu, Saint Pierre le Vieux, Saint Privat du Fau, Serverette.

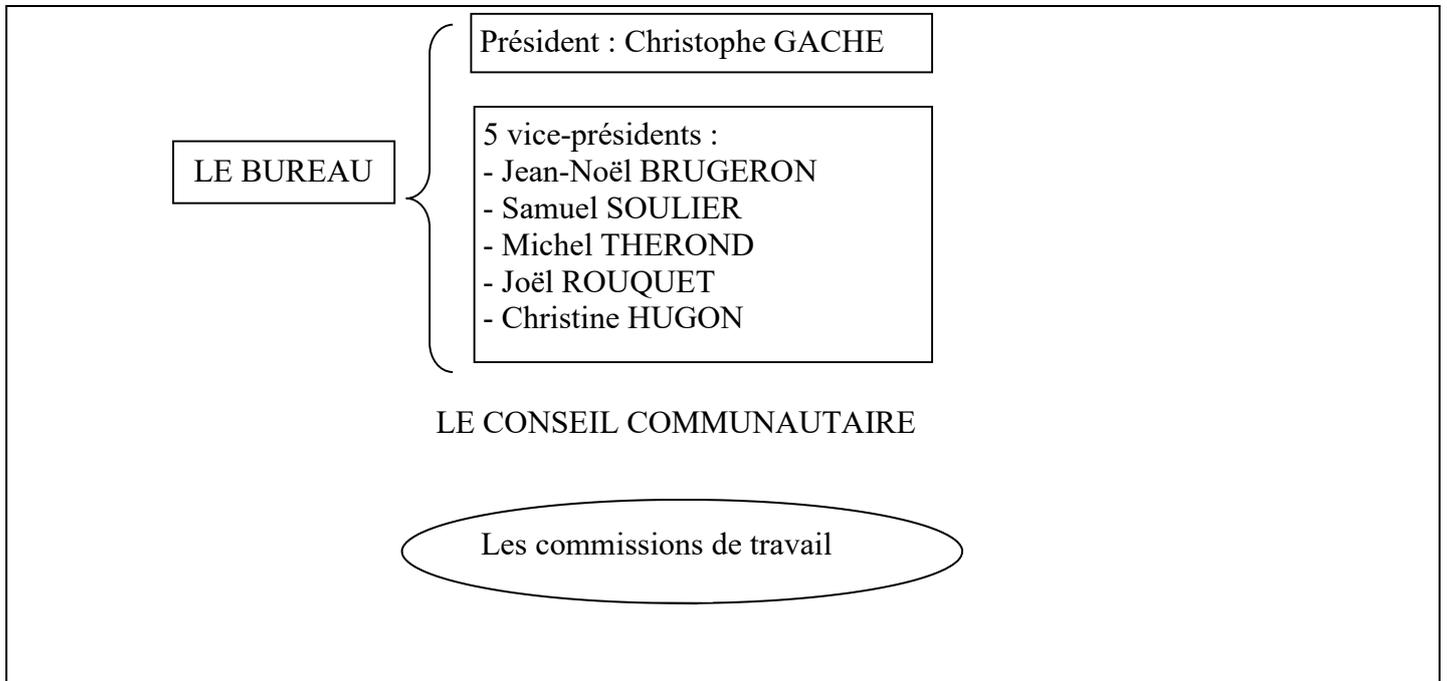


**I.2. Les élus****I.2.1. Les élus par commune**

<b>Communes</b>	<b>Nombre d'habitants (pop. municipale)</b>	<b>Nombre de conseillers communautaires</b>	<b>Nom des délégués communautaires</b>
Albaret Ste Marie	568	2 conseillers	THEROND Michel (3 <sup>ème</sup> vice-Président) BOUCHARD André
Blavignac	258	1 titulaire 1 suppléant	CHADELAT Yves LONGEON Maryse
Chaulhac	70	1 titulaire 1 suppléant	ROUSSET Gérard ROUSSET Daniel
Fontans	219	1 titulaire 1 suppléant	VANEL Jean-Paul CRUEIZE Guillaume
Julianges	53	1 titulaire 1 suppléant	ARCHER Thierry SAVOYE Damien
La Fage St Julien	303	1 titulaire 1 suppléant	SARTRE Francis DAUNIS Josette
Lajo	106	1 titulaire 1 suppléant	VALY Christian NURIT Bernadette
Le Malzieu-Forain	476	1 titulaire 1 suppléant	ROUQUET Colette SOULIER Jean-Louis
Le Malzieu-Ville	730	2 conseillers	BRUGERON Jean-Noël (1 <sup>er</sup> vice-Président) MAGNE Jean-François
Les Bessons	440	1 titulaire 1 suppléant	TARDIEU René BOUDON Thierry
Paulhac en Margeride	101	1 titulaire 1 suppléant	GUENNOU Alain BOULET Patrice
Prunières	256	1 titulaire 1 suppléant	ODOUL Roland TUFFERY Emmanuel
Rimeize	585	2 conseillers	PIGNIDE Thomas BAUMELLE Hélène
Saint Alban sur Limagnole	1349	4 conseillers	SOULIER Samuel (2 <sup>ème</sup> vice-Président) CONSTANT Sandrine BRUNET Jean-Marie TREBUCHON Géraldine
Saint Chély d'Apcher	4164	15 conseillers	GACHE Christophe (Président) HUGON Christine (5 <sup>ème</sup> vice-président) ERWIN Valérie BUFFIERE Christophe LADEVIE Sandrine ROBERT Jean-Paul

			BOULLE Cécile HERTZOG Jean-Claude ITIER Muriel BRUGERON Benoît DUPONT Stéphanie BARRANDON Cyril LAFONT Pierre GAUTHIER Marie-Laure PARAN Christian
Sainte Eulalie	37	1 titulaire 1 suppléant	MEYRAND Christian MEYRAND Nathalie
Saint Léger du Malzieu	215	1 titulaire 1 suppléant	JAFFUEL Ludovic VACHER Jean-Paul
Saint Pierre le Vieux	318	1 titulaire 1 suppléant	ROUQUET Joël (4 <sup>ème</sup> vice-Président) FOSSE Emmanuel
Saint Privat du Fau	124	1 titulaire 1 suppléant	LAURENT Jean-Claude HERMONET Laurent
Serverette	257	1 titulaire 1 suppléant	CORNUT Séverine PAULET Stéphane
Total	10 629	40 conseillers communautaires titulaires  15 conseillers communautaires suppléants	

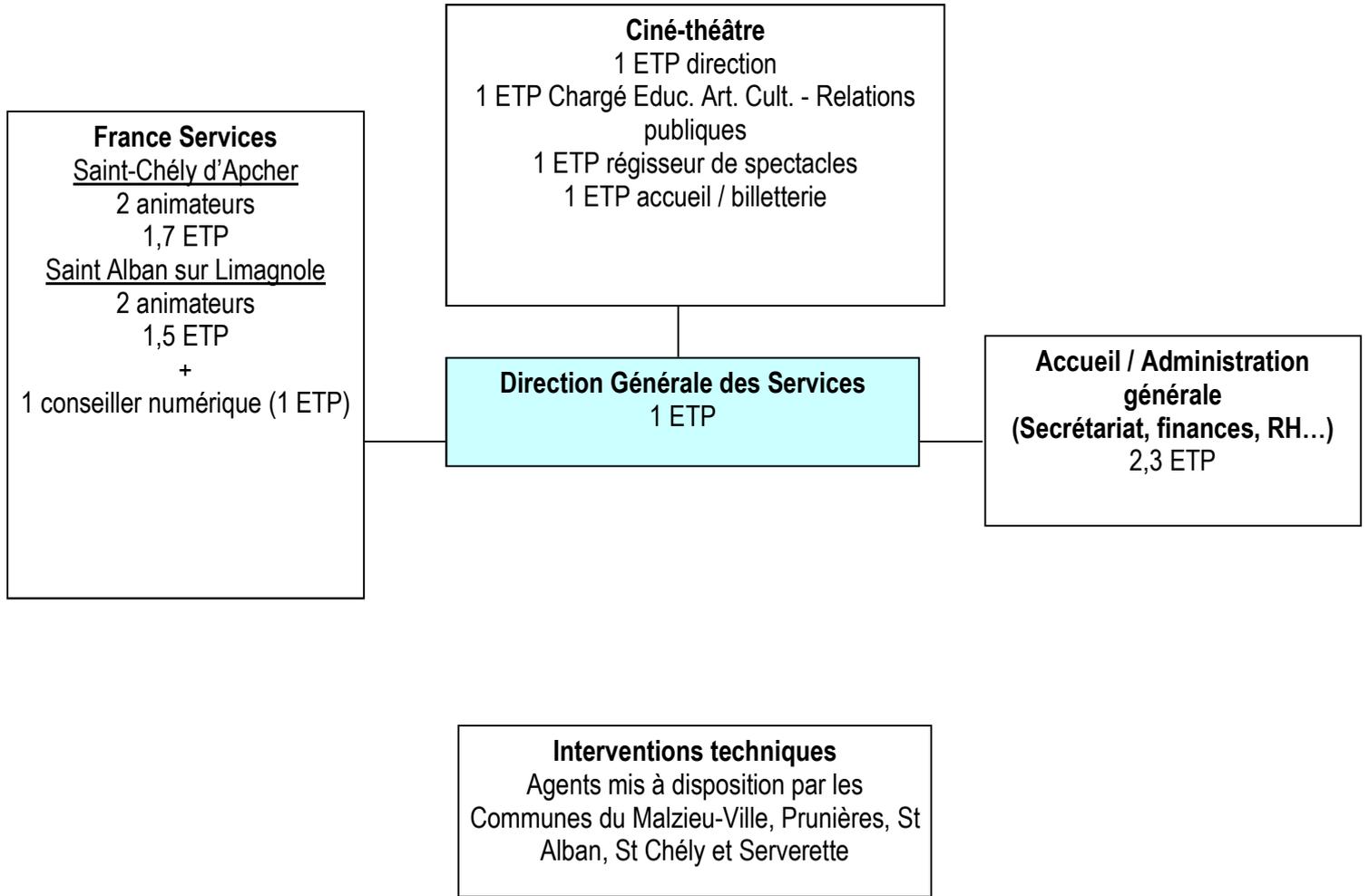
### I.2.2. Organigramme des élus



**I.3. Composition des commissions**

<b>Développement économique, activités agricoles et forestières</b>	<b>Tourisme, culture, patrimoine, sports et événements</b>	<b>Eau et assainissement, environnement, GEMAPI</b>	<b>Action sociale, santé, habitat, cadre de vie et personnes âgées</b>	<b>Budget et finances</b>
THEROND Michel BRUGERON Jean-Noël SOULIER Samuel VANEL Jean-Paul HUGON Christine CHADELAT Yves, MEYRAND Christian LAURENT Jean-Claude BUFFIERE Christophe JAFFUEL Ludovic ROUQUET Joël DUPONT Stéphanie BRUGERON Benoît TREBUCHON Géraldine ROUSSET Gérard LAFONT Pierre PARAN Christian	BRUGERON Jean-Noël SOULIER Samuel CORNUT Séverine VALY Christian MEYRAND Christian HUGON Christine SARTRE Francis GUENNOU Alain MAGNE Jean-François ODOUL Roland BOULLE Cécile CONSTANT Sandrine ROBERT Jean-Paul HERTZOG Jean-Claude TUFFERY Emmanuel PAGES Anne GAUTHIER Marie-Laure	THEROND Michel CHADELAT Yves ROUSSET Gérard VANEL Jean-Paul ARCHER Thierry SARTRE Francis SOULIER Alain ROUQUET Colette BRUGERON Jean-Noël TARDIEU René GUENNOU Alain ODOUL Roland PIGNIDE Thomas SOULIER Samuel HUGON Christine MEYRAND Christian JAFFUEL Ludovic ROUQUET Joël LAURENT Jean-Claude CORNUT Séverine BUFFIERE Christophe BRUGERON Benoît BRUNET Jean-Marie PARAN Christian	CONSTANT Sandrine SOULIER Samuel HUGON Christine LADEVIE Sandrine ERWIN Valérie BRUGERON Jean-Noël CORNUT Séverine JAFFUEL Ludovic ROUQUET Colette MAGNE Jean-François TARDIEU René PAGES Anne ROBERT Jean-Paul ODOUL Roland GAUTHIER Marie-Laure	BRUGERON Jean-Noël THEROND Michel HUGON Christine ROUQUET Joël JAFFUEL Ludovic GUENNOU Alain SOULIER Samuel BALMADIER André DOLADILLE Damien BUFFIERE Christophe DUPONT Stéphanie LAFONT Pierre PARAN Christian

**I.4. Organigramme des services**



**I.5. Les compétences**

Par arrêté préfectoral n°PREF-BRCL-2016-335-0004 du 30 novembre 2016 portant création de la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017,

Par arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2018-052-0006 du 21 février 2018 portant constatation des compétences exercées par la Communauté de Communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 après levée des options au titre de l'article 35-III de la loi NOTRe,

Par arrêté préfectoral n°PREF-BICCL-2018-113-0003 du 23 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de Communes,

Par délibérations 2017-118 du 7 juillet 2017, 2017-131 du 21 décembre 2017 et 2018-96 du 12 décembre 2018 relatives à la définition de l'intérêt communautaire,

les compétences exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

**I.5.1. Compétences obligatoires***I.5.1.1. Aménagement de l'espace*

<b>Compétences</b>	<b>Intérêt communautaire</b>
<i>Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à la mise en œuvre des politiques de pays</li> <li>- Zone d'aménagement concerté (ZAC)</li> <li>- Participation financière au transport des élèves vers les équipements sportifs et culturels du territoire communautaire, à hauteur de 50% du coût à la charge des communes membres</li> </ul> <p><i>(délibération du 07/07/17)</i></p>
<i>Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur</i>	

*I.5.1.2. Développement économique*

<i>Actions de développement économique</i>	Soutien, maintien et développement des activités agricoles et forestières <i>(délibération du 07/07/17)</i>
<i>ZAE (création, aménagement, entretien)</i>	
<i>Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire</i>	Commerces de 1 <sup>ère</sup> nécessité en cas de défaillance privée dans un périmètre de 10mn en voiture <i>(délibération du 07/07/17)</i>
<i>Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme</i>	Participation au SMIMM <i>(délibération du 07/07/17)</i>

*I.5.1.3. Aire d'accueil des gens du voyage*

L'aire d'accueil des gens du voyage est située sur la Commune de Saint Chély d'Apcher.

*I.5.1.4. GEMAPI**I.5.1.5. Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés*

L'exercice de cette compétence a été déléguée au Syndicat mixte la Montagne.

**I.5.2. Compétences optionnelles***I.5.2.1. Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie*

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- installation et fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides</li> <li>- animation et mise en valeur des sites Natura 2000</li> </ul> <p><i>(délibération du 07/07/17)</i></p>
------------------------------	--

*I.5.2.2. Politique du logement et du cadre de vie*

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- construction de lotissements dont le foncier a été acquis par la CC</li> <li>- OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat)</li> </ul> <p><i>(délibération du 07/07/17)</i></p>
------------------------------	---

*1.5.2.3. Politique de la ville*

Animation et coordination des dispositifs locaux de prévention de la délinquance *(délibération du 21/12/2017)*

*I.5.2.4. Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Halle des Sports au Malzieu-Ville</li> <li>- Via Ferrata</li> <li>- Tennis couverts comportant au moins 2 courts</li> <li>- Ciné-théâtre</li> <li>- Equipements culturels et sportifs futurs accessibles à un public non exclusivement issu de la commune d'implantation et présentant un montant d'investissement minimum de 300 000€</li> <li>- Soutien aux actions des associations culturelles s'inscrivant dans la programmation culturelle de la CC</li> <li>- Soutien à la création et diffusion artistiques par l'organisation de résidences d'artistes, d'expositions ou d'événements à vocation artistique ou patrimoniale associant plusieurs communes</li> </ul> <p><i>(délibération du 12/12/18)</i></p>
------------------------------	--

*1.5.2.5. Action sociale d'intérêt communautaire*

<i>Intérêt communautaire</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation, entretien et fonctionnement d'un centre de vacances pour handicapés au Villaret</li> <li>- Construction, fonctionnement et gestion d'une Maison de santé pluriprofessionnelle</li> <li>- Réalisation, entretien et fonctionnement d'une maison multi-services au Malzieu-Ville destinée à accueillir des activités ou des structures à vocation sociale ou médicale</li> <li>- Réalisation, entretien et fonctionnement de micro-crèche</li> <li>- Adhésion au Relais Assistantes Maternelles (RAM)</li> <li>- Aide à la téléalarme et aide au chauffage</li> </ul> <p><i>(délibération du 12/12/18)</i></p>
------------------------------	--

*1.5.2.6 Création et gestion des Maisons de Services au Public**(délibération du 21/12/2017)***I.6.2. Compétences facultatives***1.6.2.1. Centres d'incendie et de secours*

Prise en charge des contributions communales au SDIS.

Entretien, gestion et renouvellement des centres d'incendie et de secours.

*1.6.2.2 Voirie communautaire*

Relève de la compétence de la Communauté de Communes la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie interne aux lotissements communautaires.

*1.6.2.3. Assainissement non collectif*

Réalisation des diagnostic et contrôles obligatoires sur les installations d'assainissement autonome.

## II. Actions menées en 2021

### II.1 Aménagement de l'espace

#### II.1.1 Participation à la mise en œuvre des politiques de Pays

Cotisation au PETR du Pays du Gévaudan-Lozère pour un montant de 27 644,20 €.



PAYS DU  
GÉVAUDAN  
LOZÈRE

Les représentants de la Communauté de Communes au sein du PETR sont :

- Titulaires : MM PIGNIDE Thomas, BRUGERON Jean-Noël, SARTRE Francis, SOULIER Samuel et Mme HUGON Christine
- Suppléants : M. THEROND Michel, Mme CORNUT Séverine, MM. GUENNOU Alain, JAFFUEL Ludovic, ROUQUET Joël.

Les représentants de la Communauté de Communes au sein du GAL (Groupe d'Action Locale) sont :

- Titulaires : MM. BRUGERON Jean-Noël, SARTRE Francis
- Suppléants : Mme HUGON Christine, M. SOULIER Samuel.

Les référents de la Communauté de Communes pour la mission accueil de nouvelles populations au sein du PETR sont :

- Titulaire : M. BRUGERON Jean-Noël
- Suppléant : Mme HUGON Christine

#### II.1.2 Participation aux frais de transport vers les équipements sportifs et culturels

Versement aux Communes de la participation financière (50% du reste à charge) au transport des élèves vers les équipements sportifs et culturels du territoire communautaire, soit :

- 190,00 € pour la Commune de Rimeize
- 1 581,00 € pour la Commune du Malzieu-Ville (2020 et 2021)
- 192,00 € pour la Commune de Prunières
- 255,00 € pour la Commune d'Albaret Sainte Marie
- 137,50 € pour la Commune de St Alban sur Limagnole

pour les déplacements vers la piscine, le bâtiment des activités sportives, la médiathèque et le cinéma à St Chély d'Apcher principalement.

#### II.1.3 Locaux pour le siège de la Communauté de Communes

En janvier 2021, les services ont intégré le nouveau bâtiment communautaire.

Pour mémoire, les marchés de travaux avaient été notifiés en décembre 2018 et ils ont été réceptionnés le 10 novembre 2020.

Dans ce cadre et en 2021, les dépenses d'investissement liés à ce projet se sont élevées à 70 514,80 € TTC. Les recettes d'investissement se sont élevées à 293 027,51 € correspondant à un acompte de la subvention DETR pour ce projet ; au 31/12/2021, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 96 968,00€.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € TTC)</b>	1 671 675,53 €	70 514,80 €	0,00	1 742 190,33 €
<b>Recettes (subventions DETR)</b>	494 844,43 €	293 027,57 €	96 968,00 €	884 840,00 €

## **II.2 Développement économique**

### **II.2.1 Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire**

#### *II.2.1.1 Commerce multi-services au Malzieu-Ville*

La Communauté de Communes est propriétaire des bâtiments accueillant le commerce multi-service au Malzieu-Ville. A ce titre, elle a perçu en 2021 des loyers pour un montant de 18 000 €.

#### *II.2.1.2 Commerce multi-services à Serverette*

La Communauté de Communes est propriétaire des bâtiments accueillant le commerce multi-service à Serverette. A ce titre, elle a perçu en 2021 des loyers pour un montant de 3 878,13 €.

#### *II.2.1.3 Commerce multi-service et station-service à Saint Alban sur Limagnole*

La Communauté de Communes dispose depuis 2018 d'un commerce multi-service avec station-service et logement de fonction sur la Commune de Saint Alban sur Limagnole. La surface de vente s'élève à près de 300m<sup>2</sup>, complétée de 160m<sup>2</sup> de réserves et vestiaires. Le parking comprend 20 places de stationnement. Le logement comprend 2 chambres pour une surface totale de 70m<sup>2</sup>.

Le commerce et la nouvelle station-service, en gérance, ont ouvert leurs portes en novembre 2018. Un bail commercial a été conclu avec la SARL le Temps des Services pour un loyer annuel de 15 000 € HT. A ce titre, la Communauté de Communes a perçu en 2021 des loyers pour un montant de 18 000 € TTC.

Pour 2021, aucune dépense d'investissement et aucun reste à réaliser en dépense n'ont été constatés. Les recettes d'investissement se sont élevées à 86 675,01 € correspondant au solde la subvention de la DETR.

	Montant total au 31/12/2020	Réalisés en 2021	Restes à réaliser au 31/12/2021	TOTAL
<b>Dépenses (en € TTC)</b>	1 211 470,51 €	0,00 €	0,00 €	1 211 470,51 €
<b>Recettes (subventions DETR + Région)</b>	506 116,47 €	86 675,01 €	0,00 €	592 791,48 €
<b>Emprunts</b>	255 000 €			255 000 €



Le site de l'ancienne station a été cédé à la SCI les Chardonnerets pour un montant de 1 060 € (soit 10 € du m<sup>2</sup>).

## II.2.2 Zones d'activités économiques

### II.2.2.1 ZAE le Malzieu-Ville

La Communauté de Communes a acquis en 2017 un terrain route de Saugues pour un montant global de 199 660 €.

En 2018, elle a débuté les travaux de viabilisation du terrain pour un montant global de 96 481,08 €.

Ce projet avait bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 157 398 €.

La parcelle accueille aujourd'hui l'atelier-relais France Résille.

En 2018, la Communauté de Communes a contracté un emprunt de 170 000 € (15 ans, 1,55%) pour financer ces travaux. Les sommes correspondantes ont été versées sur l'exercice 2019.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 47 219,40 € ; les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 110 178,60 €, correspondant au solde de la subvention DETR.

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 16 074,00 € TTC et les recettes d'investissement se sont élevées à 78 699,00 € TTC, au 31/12/2021, les restes à réaliser s'élèvent à 31 479,60 € en recettes.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € HT)</b>	285 515,47 €	16 074,00 €	0,00 €	301 590,07 €
<b>Recettes (subvention DETR)</b>	47 219,40 €	78 699,00 €	31 479,60 €	157 398,00 €
<b>Emprunts</b>	170 000,00 €			170 000,00 €

### II.2.2.2 ZAE Albaret Ste Marie

La Communauté de Communes a acquis en 2017 un terrain pour un montant global de 318 547,63 €.

En 2018, elle a réalisé les travaux de viabilisation du terrain pour un montant global de 154 342,30 €.

Ce projet bénéficie d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 291 793,63 €.

L'entreprise SEFIAM, via 2 SCI, a acquis 2 parcelles pour un montant de 230 274 €.

Un bâtiment industriel a été construit et inauguré en 2020, ce site accueille plus d'une trentaine d'emplois.

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 119 377,61 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 29 883,27 € ; au 31/12/2021, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 174 372,27 €.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € HT)</b>	430 325,25 €	119 377,61 €	0,00 €	549 702,86 €
<b>Recettes (subvention DETR)</b>	87 538,09 €	29 883,27 €	174 372,27 €	291 793,63 €
<b>Vente du terrain</b>	230 274,00€			230 274,00 €

### II.2.2.3 ZAE Saint Alban sur Limagnole

En 2021, des lots de terrain ont été cédés à la SARL HENNERON Couverture et à la SARL CONDON au prix de 6.25€ HT / m².

L'intégralité du prix de vente revient à la Commune de Saint Alban sur Limagnole dans la mesure où elle a assumé les charges d'aménagement de la zone avant la prise de compétence par la Communauté de Communes.

#### II.2.2.4 ZAE Saint Chély d'Apcher

Aucune cession n'a été constatée en 2021.

### II.2.3 Actions de développement économique

#### II.2.3.1 Lozère Développement

La Communauté de Communes cotise à Lozère Développement à hauteur de 3 762,00 €.



#### II.2.3.2 Syndicat mixte lozérien de l'A75

La Communauté de Communes est membre du syndicat mixte lozérien de l'A75 et cotise à ce titre à hauteur de 3 000 €.

#### II.2.3.3. Initiative Lozère

L'association « Initiative Lozère » contribue depuis plus de trente ans au développement économique local. L'association a pour objectif d'aider à la création, reprise et croissance des entreprises par le biais d'une aide financière (prêts personnels sans intérêts ni garanties) et d'un accompagnement post-crétion.

L'action de l'association prend tout son sens notamment dans le cadre du maintien des entreprises sur le territoire et de l'installation de nouvelles structures. En 2020, 439 500 € ont été mobilisés dans l'économie de la Communauté.

Aussi, par délibération en date du 1<sup>er</sup> juin 2021, le conseil communautaire a approuvé l'adhésion à Initiative Lozère. La cotisation au titre de l'année 2021 s'élève à 6 280,45 €.

#### II.2.3.4 Convention avec le PETR Pays du Gévaudan

Par délibération du 6 avril 2018, la Communauté de Communes a conventionné avec le PETR Pays du Gévaudan pour les projets éligibles aux aides Leader.

Ce conventionnement doit permettre à la Communauté de Communes d'apporter le cofinancement public nécessaire à l'attribution d'aides européennes Leader en faveur des porteurs de projets privés. Ce cofinancement intervient uniquement lorsque la Région n'apporte pas son cofinancement.

Ainsi, 1 € attribué par la Communauté de Communes permet aux porteurs de projets de bénéficier de 4 € d'aides Leader. Par ailleurs, l'aide maximale Leader est fixée à 20 000 €, ce qui limite la participation de la Communauté de Communes, par projet, à 5 000 € maximum.

Ainsi, par délibération du 14 septembre 2021, la Communauté de Communes a attribué une subvention de 5 000 € au Garage de Randon, en cofinancement des aides européennes.

#### II.2.3.5 Aide à l'immobilier d'entreprise

Alors que la Région a la compétence pour promouvoir le développement économique depuis la loi NOTRe, les Communautés de Communes sont compétentes en matière d'aides à l'immobilier d'entreprise.

A ce titre, par délibération du 28 juin 2018, complétée par délibération du 2 octobre 2019, la Communauté de Communes a délégué partiellement au Département l'octroi de l'aide à l'immobilier d'entreprise.

Cette délégation partielle permet au Département de poursuivre son soutien au développement économique du département, en cofinancement des aides apportées par la Communauté de Communes.

Par ces mêmes délibérations, ont été approuvés les règlements d'attribution des aides pour les porteurs de projets privés et publics et pour les commerces de proximité. Le règlement d'attribution des aides à l'immobilier touristique mis à jour a été approuvé par délibération du 11 décembre 2019.

Ainsi, les aides que la Communauté de Communes est susceptible d'octroyer sont définies de la manière suivante :

- Pour les projets supérieurs à 40 000€ HT, à la condition que la Région intervienne selon les modalités de la Région, à savoir :

<b>2019</b>	<b>2020 et au-delà</b>
Minimum 20% EPCI + Département (à parité) Max 80% Région	Minimum 30% EPCI + Département (à parité) Max 70% Région

- Pour les projets inférieurs à 40 000€ HT, intervention à parité entre la Communauté de Communes et le Département, avec un montant minimum de dépenses de 10 000€, sous conditions.

Par délibérations du 12 avril 2021, la Communauté de Communes a ainsi acté le principe d'une aide à la SCI Les Pierres du Scorpion d'un montant de 17 548 € en cofinancement avec le Département.

#### *II.2.3.6 Fonds de soutien exceptionnel et convention L'OCCAL*

Deux conventions de partenariat avec la Région ont été conclues afin de soutenir l'activité économique du territoire durant la crise sanitaire :

- L'une concernant la participation de la Communauté de Communes au Fonds de Soutien Exceptionnel mis en œuvre par la Région, dans la limite d'une enveloppe maximale de 32 000 € pour les entreprises de 0 à 10 salariés éligibles au dispositif de la Région ;
- L'autre concernant la participation de la Communauté de Communes au fonds L'OCCAL pour le tourisme, l'artisanat et le commerce, en participant à hauteur de 3 € par habitant, à parité avec la Région, le Département et la Banque des Territoires soit 32 000 € également. Ce dispositif de soutien concerné deux volets (Volet 1 : permettre le redémarrage par des aides à la trésorerie (loyers, ressources humaines spécifiques, besoins de fonds de roulement...) par des avances remboursables prioritairement / Volet 2 : accompagner les investissements de relance, pour la digitalisation des entreprises et pour la mise en œuvre des mesures sanitaires).

Lors de l'assemblée plénière du 19 novembre 2020, le Conseil Régional a approuvé la création du dispositif L'OCCAL-Loyers (volet 3). Ce dernier a pour objectif d'apporter une aide aux loyers aux commerces indépendants ayant un local commercial ouvert au public et cinémas indépendants du territoire de l'EPCI qui subissent une fermeture administrative. Par délibération du 12 avril 2021, le conseil communautaire a également approuvé l'adhésion à ce dispositif.

En 2021, les aides suivantes ont été octroyées :

Libellé - Bénéficiaire	Commune	Objet de la demande	Montant éligible – Volet 2	Participation Département	Participation Région	Communauté de Communes – montant proposé
SARL ORLHAC MENUISERIES	SAINT CHELY D APCHER	Création d'un site internet pour redynamiser la vente des menuiseries extérieures	4 500 €	/	1 125 €	<b>1 125 €</b>
MACARY	SAINT CHELY D APCHER	Développement de l'activité de la boutique en ligne (embauche d'une personne dédiée, création d'un espace spécifique, aménagement et achat du matériel nécessaire)	7 708,41 €	1 735,66 €	1 735,66 €	<b>1 735,66 €</b>
NINA BREYSSE BY NIN	SAINT CHELY D APCHER	Doubler la surface de vente en passant de 18m*2 à 36m*2	10 771,85 €	/	2 692,50 €	<b>2 692,50 €</b>
RELAIS SAINT-ROCH	SAINT-ALBAN SUR LIMAGNOLE	Création de site et boutique Internet Création d'un espace nature et bien-être « Spa/Jacuzzi » et « Sauna/Hammam »	11 089 €	/	2 772,25 €	<b>2 772,25 €</b>

#### II.2.3.4 Atelier-relais Espaces Créatifs

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher a construit l'atelier-relais Espaces Créatifs, commune d'Albaret Ste Marie, pour un montant global de 1 476 332,95 € HT.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR d'un montant de 730 000 € et d'une subvention de la Région d'un montant de 20 000 €.

La Communauté de Communes a contracté en 2018 un emprunt de 730 000 € auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 20 ans à un taux fixe de 1,61%.

Les travaux ont été réceptionnés le 2 août 2018.



Le contrat de crédit-bail correspondant a été signé avec l'entreprise Espaces Créatifs pour une durée de 20 ans. Le loyer annuel s'élève à l'annuité de l'emprunt, soit 42 715,56 €.

En 2021, Les recettes d'investissement se sont élevées à 111 478,06 euros.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € HT)</b>	1 472 978,54 €	0,00 €	0,00 €	1 472 978,54 €
<b>Recettes (subventions DETR + Région))</b>	600 000,00 €	111 478,06 €	0,00 €	711 478,06 €
<b>Emprunts</b>	730 000,00 €			730 000,00 €

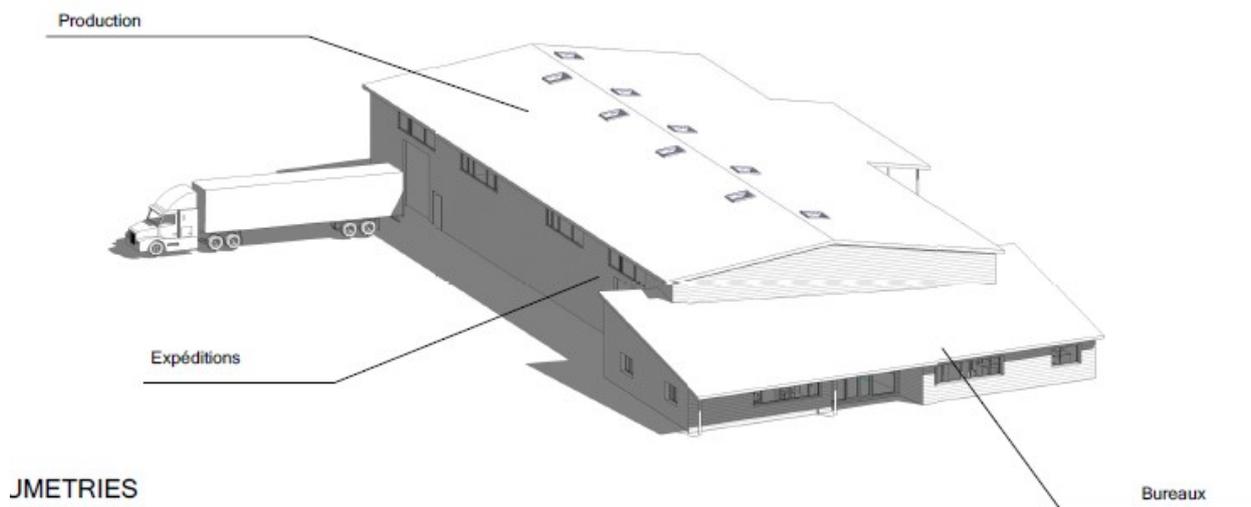
#### II.2.3.5 Atelier-relais France Résille

La Communauté de Communes des Terres d'Apcher a construit l'atelier-relais France Résille, commune du Malzieu-Ville, pour un montant global d'environ 1 100 000 € HT.



Ce projet a bénéficié de subventions de l'Etat pour un montant de 579 965,05 €, de la Région pour un montant de 100 000 € et du Département pour un montant de 30 000 €.

La Communauté de Communes a contracté en 2018 un emprunt de 350 000 € auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans à un taux fixe de 1,55%. Le remboursement a débuté sur l'exercice 2019.



Les travaux ont été réceptionnés le 2 avril 2019.

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 44 830,16 €.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € HT)</b>	1 134 666,81 €	44 830,16 €	0,00 €	1 179 895,64 €
<b>Recettes (subventions DETR + Région))</b>	575 289,65 €	0,00 €	134 675,40 €	709 965,05 €
<b>Emprunts</b>	350 000,00 €			350 000,00 €

Les loyers perçus en 2021 pour la mise à disposition de ces locaux à l'entreprise France Résille puis de l'entreprise INDUSTRIAL CUTTING (depuis juillet 2021) s'élèvent à un montant de 40 080,00 € HT soit 47 856,60 € TTC.

## II.2.4 Promotion du tourisme

La Communauté de Communes est compétente en matière de promotion du tourisme depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

### II.2.4.1 Office de tourisme Margeride en Gévaudan

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, la Communauté de Communes compte un office de tourisme communautaire constitué en EPIC (Etablissement Public Industriel et Commercial).



### Subventions de fonctionnement et d'investissement

Pour l'année 2021, la Communauté de Communes a attribué une subvention de fonctionnement de 250 000 € à l'EPIC Margeride en Gévaudan.

Elle a également versé une subvention d'investissement de 9 367,31 € pour financer l'acquisition de mobilier, l'acquisition d'un logiciel de caisse et de matériel informatique.

#### *Taxe de séjour*

Par délibération du 27 septembre 2018, la Communauté de Communes a institué une taxe de séjour, qui est entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le montant de la taxe collectée en 2021 a été intégralement reversée au budget de l'office de tourisme Margeride en Gévaudan, soit un montant global de 28 034,94 €.

#### *II.2.4.2 Travaux d'aménagement du siège de l'office de tourisme communautaire*

Le siège de l'Office de tourisme Margeride en Gévaudan est situé tour Bodon au Malzieu-Ville.

Afin d'aménager les locaux pour accueillir la nouvelle équipe et permettre une nouvelle organisation cohérente avec le territoire d'intervention de l'office de tourisme, des travaux avaient été initiés par la Communauté de Communes.

A ce titre, en 2021, au 31/12/2021, les restes à réaliser en dépenses d'investissement s'élèvent à 1 371,40 €.

Au 31/12/2021, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 34 660,50 €.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € TTC)</b>	62 380,15 €	0,00 €	1 371,40 €	63 751,55 €
<b>Recettes (subventions DETR + Région))</b>	14 854,80 €	0,00 €	34 660,50 €	49 515,00 €



### II.2.4.3 Parc naturel régional de l'Aubrac

La Communauté de Communes adhère au syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de l'Aubrac. A ce titre, elle a cotisé à hauteur de 3 655,68 €.

### II.2.4.4 Entretien des sentiers de randonnée

En 2017, la Communauté de Communes a conventionné avec l'association Sentiers en Margeride pour l'entretien des chemins situés sur la Commune de Sainte Eulalie. La participation, pour l'année 2021, s'élève à 48,60 €.

## II.2.5 Participation au SMIMM



Le syndicat mixte des Monts de la Margeride (SMIMM) assure la gestion de la réserve des Bisons d'Europe à Sainte Eulalie.

La Communauté de Communes verse, pour le compte des Communes, les cotisations au SMIMM et a ainsi versé un montant total de cotisation de 16 716,96 €.

## II.3 Aire d'accueil des gens du voyage

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté de Communes est compétente pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage située sur la Commune de Saint Chély d'Apcher.

Cette aire d'accueil comporte 10 emplacements avec borne individuelle ainsi qu'un bloc sanitaire. Elle est ouverte du 1<sup>er</sup> mai au 31 octobre inclus.

La redevance journalière forfaitaire a été fixée à 5 € par emplacement.

En 2021, les frais de dépenses courantes (eau, électricité...) se sont élevés à 9 150,79 €. (Ce montant intègre une partie des consommations d'eau de l'année 2020).

L'allocation attribuée par l'Etat pour la gestion de cette aire s'est élevée à 6 496,79 €.

## II.4 Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

### II.4.1 Plan d'Actions et de Prévention des Inondations – Système d'Alerte Locale sur la Truyère Lozérienne

Dans le cadre de la compétence obligatoire GEMAPI, la Communauté de Communes, avec l'appui technique du syndicat mixte de l'Entente Vallée du Lot, porte le projet de mise en œuvre d'un système d'alerte local sur le bassin de la Truyère lozérienne.

Dans ce cadre, le cahier des charges relatif aux études de faisabilité de ce projet a été finalisé fin 2019.

Au terme de la consultation des entreprises, le marché a été notifié au prestataire (bureau d'études CACG) le 11 mars 2020 pour un montant de 20 774 € HT.

Les subventions suivantes ont été obtenues sur ce dossier :

	Montant
Etat - Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs	10 000,00 €
Région Occitanie	4 800,00 €
EDF (montant sollicité)	2 400,00 €
quote-part communautaire	7 728,80 €
<b>Total TTC</b>	<b>24 928,80 €</b>

Les premières études ont été menées au cours de l'année 2021.

#### **II.4.2 Gouvernance sur le bassin versant de la Truyère en matière de GEMAPI**

Afin que les actions menées le soient à une échelle hydrographique cohérente, celle du bassin versant, la Communauté de Communes a sollicité le Syndicat Mixte du Bassin du Lot dont l'action couvre l'intégralité du bassin de la Truyère dans le but qu'il puisse réaliser une étude ayant pour objectif d'identifier les différentes possibilités de mise en œuvre d'une gouvernance appropriée au bassin versant de la Truyère et de pouvoir à terme établir une structuration unique capable d'exercer cette compétence de manière concertée et adaptée.

Dans ce cadre, une convention de prestation de service a été conclue, à l'automne 2020, avec le Syndicat mixte Bassin du Lot et les neuf EPCI concernés à l'échelle du bassin pour la réalisation d'une étude de gouvernance en vue d'organiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI à l'échelle du bassin. Cette convention détaille la mission confiée au syndicat et les engagements de financement de chacune des collectivités. Le territoire de la CCTAMA représente 12,57% de la surface du bassin.

Plusieurs réunions de travail ont eu lieu en 2021 avec le bureau d'études mandaté par le Syndicat et les autres collectivités.

#### **II.5 Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés**

La Communauté de Communes a délégué cette compétence au Syndicat Mixte la Montagne.

A ce titre, la Communauté de Communes a perçu 1 327 867,00 € de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et a reversé 1 211 584,11 € au Syndicat Mixte La Montagne. La mensualité de décembre 2021 a été réglée sur le budget 2022.

Le taux de TEOM a été fixé à 10,70% en 2021.



## **II.6. Protection et mise en valeur de l'environnement**

### **II.6.1 Natura 2000 - animation**



Le document d'objectif regroupe, pour un site, l'ensemble des informations générales, présente les acteurs du projet, le contexte environnemental et socio-économique, les enjeux et objectifs ainsi que le plan d'actions qui permettra d'atteindre les objectifs de développement durable.

C'est un document de référence et une aide à la décision pour les acteurs concernés par le périmètre du site et le territoire au sens large.

Le premier DOCOB du site Montagne de la Margeride a été réalisé en 2003 et était animé depuis 2005. Afin de prendre en compte l'évolution du contenu des DOCOBs ainsi que l'évolution des enjeux du territoire, une révision du DOCOB a été réalisée par le cabinet Rural Concept.

Par arrêté préfectoral DDT-BIEF-2019-311-0001 du 7 novembre 2019 a été approuvé le nouveau DOCOB Montagne de la Margeride.

La Communauté de communes assure, par l'intermédiaire du COPAGE, l'animation de l'opération Natura 2000 du site Montagne de la Margeride. Le montant de l'animation s'élève à 21 000,00 € TTC, auquel s'ajoutent des dépenses annexes (impression et distribution de la lettre d'information...) et des frais de personnel.

Ces prestations sont prises en charge par l'Etat à 37% et par l'Europe (FEADER) à 63%.

Une lettre d'information a été adressée à l'ensemble des Communes membres (jointe en annexe du présent rapport).

Le bilan complet de l'animation y figure également.

### **II.6.2 Installation et fonctionnement des bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides**

Dans le cadre du programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides, la communauté de Communes prend en charge la quote-part résiduelle de cet investissement.

Ainsi, en 2019, elle avait réalisé une dépense de 39 083,27 € TTC pour :

- 1 borne de recharge accélérée au Malzieu-Ville
- 1 borne de recharge accélérée à Saint Chély d'Apcher
- 1 borne de recharge rapide à Saint Chély d'Apcher
- 1 borne de recharge accélérée à Saint-Alban sur Limagnole

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, le SDEE a en charge l'ensemble des coûts afférents au fonctionnement (monétaire, électricité, télécommunication, assurance...) et à la maintenance des bornes de recharge. En contrepartie, la Communauté de Communes s'acquitte auprès du SDEE d'une participation forfaitaire de 300 € par borne accélérée et 700 € par borne rapide.

En 2021, la dépense d'investissement relative à l'installation de la borne de recharge de St Alban sur Limagnole a été réglée au SDEE pour un montant de 8 107,96 €.

## II.7. Politique du logement et du cadre de vie

### II.7.1. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) – études pré-opérationnelles



En complément du Programme Habiter Mieux, la Communauté de Communes a mandaté, en novembre 2018 le cabinet Soliha d'Aveyron pour mener les études pré-opérationnelles d'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) sur le territoire. Le montant des études s'élevait à 29 640 € TTC. Ce projet a bénéficié d'une subvention de l'ANAH à hauteur de 50%. Les études pré opérationnelles ont été achevées fin 2019.

Sur la base de ces études, le Conseil communautaire a fixé, par délibération du 2 octobre 2019, les objectifs sur **5 ans, 290 logements** soit :

- 215 logements de propriétaires occupants (43 logements par an)
- 75 logements locatifs vacants ou occupés conventionnés (15 logements par an)
- 5 copropriétés (dégradée en difficulté ou en précarité énergétique)

**La participation financière de la Communauté de Communes**, en complément de celles de l'Etat, de la Région et du Département, s'établit comme suit

- Pour les **propriétaires occupants** modestes ou très modestes et/ou en perte d'autonomie ou handicapés :

	<b>Objectif sur 1 an</b>	<b>Plafonds de travaux HT</b>	<b>Participation CC</b>	<b>Total participation CC</b>
15 logements insalubres ou très dégradés	3	50 000 €	5% des travaux plafonnée à 2 500 €	37 500 €
50 logements avec travaux pour l'autonomie	10	20 000 €	300 € pour les propriétaires très modestes 150 € pour les propriétaires modestes	15 000 €
150 logements en économie d'énergie	30	20 000 €	300 € pour les propriétaires très modestes 150 € pour les propriétaires modestes	45 000 €

Soit une enveloppe globale maximale sur les 5 ans de 97 500 €.

- Pour les **propriétaires bailleurs** :

	<b>Objectif sur 1 an</b>	<b>Plafonds de travaux HT</b>	<b>Participation CC</b>	<b>Total participation CC</b>
30 logements insalubres ou très dégradés	6	1 000 € HT / m <sup>2</sup> plafonné à 80 000 €	5% des travaux plafonnée à 2 000 €	60 000 €
15 logements moyennement dégradés	3	750 € HT / m <sup>2</sup> plafonné à 60 000 €	5% des travaux plafonnée à 1 000 €	15 000 €
15 logements en travaux d'économie d'énergie	3	750 € HT / m <sup>2</sup> plafonné à 60 000 €	300 € par logement	4 500 €
10 logements en transformation d'usage	2	750 € HT / m <sup>2</sup> plafonné à 60 000 €	5% des travaux plafonnée à 2 000 €	20 000 €
5 travaux suite à contrôle décence	1	750 € HT / m <sup>2</sup> plafonné à 80 000 €	0 €	0 €

Soit une enveloppe globale maximale sur les 5 ans de 99 500 €.

A l'issue de ces études, une convention de financement a été établie entre les différents partenaires de l'opération.

Le cabinet SOLIHA a également été retenu pour réaliser l'animation de l'OPAH. Le marché lui a été notifié le 10 mars 2020. Le bilan de la première année d'animation est joint en annexe. Pour mémoire et en raison de la crise sanitaire, le travail d'animation a seulement débuter le 14 septembre 2020.

### **II.7.2 Lotissement Chantegrive**

Ce lotissement situé à Blavignac comporte 16 lots. Le prix de vente a été fixé à 34 € HT / m<sup>2</sup>.

3 lots ont été vendus depuis sa commercialisation. Aucune cession n'est intervenue en 2021.

Par délibération, du 14 septembre 2021, le prix de vente a été revu à la baisse. Il est désormais fixé à 26,50 € HT/m<sup>2</sup>.

### **II.8 Equipements culturels et sportifs**

#### **II.8.1 Aide aux associations**

Afin de soutenir l'action des associations dans les domaines culturel et sportif, la Communauté de Communes a accordé les subventions suivantes :

- ✓ En matière culturelle :
  - Association Centre Culture et Loisirs : 9 000 €
  - Les rencontres musicales : 10 000 €
  - Les amis d'Apcher : 5 000 €
  
- ✓ En matière sportive :
  - Entente Nord Lozère Football : 10 000 €
  - Handball Nord Lozère : 3 000 €

- Comité des fêtes et animation de St Alban pour l'organisation de la Rand'albanaise : 1 500 €
- Comité d'animation du Malzieu : 5 000 €
- Association trail de la Margeride : 3 000 €
- Legta Civergols : 500 €
- Foyer Lajo : 500 €
- Devers et vertiges : 500 €

### II.8.2 Ciné-théâtre

Le rapport de la saison 2020/2021 et 2021/2022 (1<sup>er</sup> semestre) du Ciné-théâtre est joint en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

La fréquentation 2021 est de 20 550 spectateurs contre 13 135 en 2020.

La fréquentation est en hausse même si la crise sanitaire n'a pas permis de retrouver le niveau d'avant COVID.

### II.8.3 Compagnie de la Joie Errante – conventionnement



Dans le cadre de sa politique culturelle qui vise à sensibiliser et développer les publics à l'art et à la culture, la Communauté de Communes a conventionné avec la Compagnie de la Joie Errante. Le partenariat s'est poursuivi en 2021 malgré la crise sanitaire. La Compagnie de la Joie Errante réalise des lectures publiques, des ateliers de pratique artistiques auprès des enfants (dans le cadre d'interventions scolaires) et auprès des adultes (dans le cadre de stage amateurs).

### II.8.4 Courts de tennis couverts

La Communauté de Communes est propriétaire de deux courts de tennis couverts à Saint Chély d'Apcher.

Ainsi, les établissements scolaires et le tennis club Barraban utilisent ces installations sur différents créneaux horaires.



### II.8.5 Halle des sports

En mai 2017, la Communauté de Communes a publié un marché pour la construction d'une halle des sports sur la Commune du Malzieu-Ville.

La Communauté de Communes a attribué les marchés de travaux pour un montant global de 1 368 000€ HT.

Ce projet bénéficie de subventions de l'Etat pour un montant de 561 284,99 € (DETR) et 214 248 € (DSIL), de l'ADEME pour un montant de 43 200 €, de la Région pour un montant de 160 116 € et du Département pour un montant de 250 000 €.

En 2019, la Communauté de Communes avait réalisé un emprunt de 350 000 € auprès du Crédit Agricole, sur une durée de 15 ans au taux de 0,86%.

Les travaux ont été réceptionnés le 25 février 2020.



En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 12 691,74 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 261 505,50 € (49 248,50 € de la région Occitanie pour la pompe à chaleur, 100 000 € de la Région Occitanie et 112 257 € correspondant au solde de la DETR) ; au 31/12/2021, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 42 849,60 €.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € TTC)</b>	2 198 299,24€	12 691,74 €	0,00€	2 210 990,98€
<b>Recettes (subventions DETR + Région))</b>	683 015,90€	261 505,50 €	42 849,60€	987 371,00€
<b>Emprunt</b>		350 000,00 €		350 000,00€

### **II.8.6 Via Ferrata**

La Communauté de Communes assure l'entretien de la via ferrata située au Malzieu-Ville, en accès libre pour les personnes disposant du matériel adéquat. Le cas échéant, l'office de tourisme Margeride en Gévaudan propose du matériel à la location.



## **II.9 Action sociale d'intérêt communautaire**

### **II.9.1 Aide à la téléalarme**

Pérennisation de l'aide à la téléalarme, soit une aide de 9 € par mois versée directement à l'organisme prestataire de service, pour les personnes résidant sur le territoire communautaire, âgées de 65 ans et plus, vivant seules et fournissant un avis de non-imposition.

- ⇒ 9 bénéficiaires (1 domicilié sur la Commune des Bessons, 1 domicilié sur la Commune de Prunières, 1 domicilié sur la Commune de St Alban sur Limagnole, 1 domicilié sur la Commune de St Léger du Malzieu, 3 domiciliés sur la Commune de St Chély d'Apcher, 1 domicilié sur la Commune de Saint-Léger du Malzieu, 1 sur la Commune d'Albaret Sainte Marie)

### **II.8.2 Aide au chauffage**

Pérennisation de l'aide au chauffage, soit une aide de 175 € par foyer, pour les personnes résidant sur le territoire communautaire, âgées de 65 ans et plus, dont les ressources sont inférieures aux ressources plafond instaurées pour l'allocation de solidarité aux personnes âgées, majorées de 10%.

- ⇒ 64 bénéficiaires (2 domiciliés sur la Commune d'Albaret Sainte Marie, 2 domiciliés sur la Commune des Bessons, 1 domicilié sur la Commune de Blavignac, 4 domiciliés sur la Commune de La Fage St Julien, 1 domicilié sur la Commune de Fontans, 3 domiciliés sur la Commune du Malzieu-Forain, 1 domicilié sur la Commune du Malzieu-Ville, 1 domicilié sur la Commune de Rimeize, 3 domiciliés sur la Commune de St Alban sur Limagnole, 40 domiciliés sur la Commune de St Chély d'Apcher, 2 domiciliés sur la Commune de St Léger du Malzieu, 3 domiciliés sur la Commune de St Privat du Fau, 1 domicilié sur la Commune de St Pierre le Vieux).

### **II.9.3 Relais Assistantes Maternelles (RAM)**

Reconduction de l'adhésion au Relais Assistantes Maternelles, pour un montant de 5 250 €, pour que les assistantes maternelles présentes sur le territoire communautaire, les enfants dont elles ont la charge ainsi que leurs familles puissent bénéficier de ce service.

Une salle a été aménagée à l'étage de la structure municipale multi-accueil de St Chély d'Apcher pour assurer des activités manuelles ainsi que les permanences administratives.

#### **II.9.4 Centre de vacances du Villaret**

La Communauté de Communes loue à l'association St Nicolas des locaux situés à Saint Alban sur Limagnole, pour l'accueil de personnes en situation de handicap durant des séjours.

A ce titre, elle a perçu, en 2021, des loyers à hauteur de 29 592,12 €.

#### **II.9.5 Maison multi-services au Malzieu-Ville**

La Communauté de Communes est propriétaire d'une Maison multi-services au Malzieu-Ville destinée à accueillir des activités à vocation sociale ou médicale.

Elle accueille actuellement :

- un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH),
- une psychologue
- trois infirmières
- un chirurgien-dentiste
- un médecin généraliste

#### **II.9.6. Micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole**

Par délibération du 12 décembre 2018, le Conseil communautaire a considéré que les micro-crèches relevaient de l'intérêt communautaire.

##### *II.9.6.1. La gestion de la micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole*

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, la gestion de la micro-crèche de Saint Alban sur Limagnole relève ainsi de la compétence de la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes a conclu une convention d'objectifs avec l'association Les Frimousses de la Limagnole à qui la gestion de la micro-crèche a été confiée.

En contrepartie de cette gestion, la Communauté de Communes a attribué à l'association une subvention de 50 000 € par an.

##### *II.9.6.2. La construction d'une micro-crèche à Saint Alban sur Limagnole*

Afin d'offrir des locaux adaptés aux enfants, à la fois en termes d'ergonomie mais aussi de normes de sécurité et d'isolation thermique, la Communauté de Communes a initié la construction d'un nouveau bâtiment, sur un terrain mis à disposition gracieusement par la Commune de Saint Alban sur Limagnole.

Après consultation des entreprises, le montant des marchés de travaux s'élevait à près de 350 000 € HT.

Ce projet a bénéficié d'une subvention de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) à hauteur de 89 000 €, de l'Etat au titre de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) à hauteur de 27 742,40 € et de l'Etat au titre de la DETR à hauteur de 263 536 €.



Les travaux ont été réceptionnés le 17 novembre 2020.

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 81 465,74 € ; au 31/12/2021, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 480,00 €.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 146 715,79 € (14 947,79 € correspondant à un acompte de la Caisse Commune de Sécurité Sociale et 131 768 € correspondant à un acompte de la DETR) ; au 31/12/2021, les restes à réaliser en recettes s'élèvent à 52 707,20 €.

	<b>Montant total au 31/12/2020</b>	<b>Réalisés en 2021</b>	<b>Restes à réaliser au 31/12/2021</b>	<b>TOTAL</b>
<b>Dépenses (en € TTC)</b>	424 879,84 €	81 465,74 €	480,00 €	506 825,58 €
<b>Recettes (subventions CAF + DETR)</b>	126 413,01 €	146 715,09 €	52 707,20 €	325 836 €

### II.9.7 Pôle de santé

Afin de lutter contre la désertification médicale, la Communauté de Communes a porté la construction d'un pôle de santé territorial. La Communauté de Communes a été assistée par la SELO en qualité d'Assistant à Maître d'Ouvrage (AMO) et par le groupement d'architectes Concept' (Stéphane Bessières) et HSB (Hélène Solignac) en qualité de maître d'œuvre de l'opération.

Le montant du projet avait été évalué à 2 253 936,48 €.

Ce projet a bénéficié de subventions : une subvention de l'Etat au titre de la DETR pour un montant de 1 281 755,28 €, une subvention de l'Etat au titre du FNADT pour un montant de 100 000 €, une subvention de la Région pour un montant de 140 000 € ; pour les logements, une subvention du Département pour un montant de 18 828,43 € et une subvention de l'Europe pour un montant de 75 313,68 €.

Les marchés de travaux ont été notifiés aux entreprises le 31 juillet 2019.



Les opérations de réception ont eu lieu à l'automne 2021 et les premiers professionnels de santé ont intégré le bâtiment dès le mois de décembre.

En 2021, les dépenses d'investissement se sont élevées à 1 517 754,36 € ; au 31/12/2021, les restes à réaliser en dépenses s'élèvent à 107 978,32€.

Les recettes d'investissement se sont élevées à 367 008,41 €, (50 000,00 € correspondant à l'acompte N°1 et 2 au titre du FNADT et 317 008,41 au titre de la DETR) ; au 31/12/2021, les restes à réaliser s'élèvent à 740 220,29 € correspondant à la subvention de l'Etat au titre de la DETR (897 228,70 €), au solde de la subvention de l'Etat au titre du FNADT (70 000 €) et à la subvention de la Région (140 000 €).

	Montant total au 31/12/2020	Réalisés en 2021	Restes à réaliser au 31/12/2021	TOTAL
Dépenses (en € TTC)	886 326,47 €	1 517 754,36 €	107 978,32 €	2 512 059,15 €
Recettes (subventions FNADT + DETR + Région)	414 526,58 €	367 008,41 €	740 220,29 €	1 521 755,28 €

### II.9.8 Convention territoriale globale et charte territoriale des familles

Les partenariats engagés fin 2019 se sont poursuivis en 2020, 2021.

#### II.9.8.1 Convention territoriale globale

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE**

**Des équipements et services pour les habitants du territoire, portés par les collectivités territoriales et les associations**

1 micro crèche

2 accueils de loisirs pour les 3-13 ans

1 espace jeunes pour les 14-17 ans

1 multi accueil

1 maison de services au public

1 relais d'assistants maternels

**Mercredi 18 décembre 2019**

**La CCSS signe**  
avec la **CC des Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac**, la **Commune de St-Chély d'Apcher**, la **DDCSPP**, la **MSA** et le **Département** une **convention territoriale globale**.

**La CCSS au cœur des solidarités familiales et sociales**

La CCSS s'adapte aux besoins des familles et des assurés sur chaque territoire du département en contribuant à l'émergence de nouveaux services et équipements et en mobilisant les partenariats dans une dynamique de conduite de projet.

La Convention territoriale globale vient cadrer et coordonner l'ensemble des dispositifs existants sur les champs d'intervention de la CCSS, territoire par territoire.

La CCSS apporte une expertise reconnue sur ses champs d'intervention par sa connaissance du cadre réglementaire, son analyse des « données allocataires » et des caractéristiques du territoire. Elle accompagne le développement des actions par son ingénierie et ses outils techniques et financiers.

Fin 2019, la Communauté de Communes a signé la convention territoriale globale.

La Convention Territoriale Globale - CTG - est un document de cadrage qui permet aux partenaires signataires (CCSS, MSA, Etat et Département) et aux élus de faire le lien entre les politiques publiques sociales menées sur le territoire dans les domaines de compétence concernés. Elle est un moyen de donner de la lisibilité aux actions mises en œuvre localement et ainsi de gagner en efficacité, cohérence et coordination, au bénéfice des familles et publics éligibles aux dispositifs et services soutenus par la CCSS.

Cette convention vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Le projet est établi à partir d'un diagnostic réalisé par la CCSS tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire et associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.).

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la Communauté de Communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle afin de favoriser un continuum d'interventions sur les territoires, à travers des fiches-actions.

Cette convention s'articule avec le Contrat enfance Jeunesse qui a été renouvelé en 2019, pour 4 ans, avec la Communauté de communes Terres d'Apcher Margeride Aubrac et la commune de Saint-Chély d'Apcher.

#### *II.9.8.2 Charte des familles*

La charte des familles a été signée fin 2019 par la CCSS, la MSA, le Département et la Communauté de Communes. Elle s'articule avec la Convention territoriale globale.

La Charte a pour vocation de développer les services et les solidarités aux familles sur les territoires fragilisés par l'absence ou l'insuffisance de services qui leur sont dédiés et marqués par trois phénomènes :

- l'arrivée de nouvelles familles en milieu rural, notamment de jeunes familles,
- une tendance à une réduction des services ou à leur éloignement,
- un accroissement de l'isolement et une dilution du lien social.

Les signataires de la convention partagent deux orientations et quatre objectifs :

✓ Deux orientations

- Réduire les inégalités et renforcer le maillage territorial en matière d'offre des services aux familles.
- Favoriser l'inclusion sociale de toutes les familles, avec une attention particulière aux facteurs de fragilité dans une perspective préventive.

✓ Quatre objectifs généraux

- favoriser l'accès aux droits et aux services par l'information aux familles et le développement de nouveaux services,
- favoriser le lien social, l'engagement citoyen et renforcer les solidarités,
- développer une culture partagée de la prévention, en particulier en mobilisant les « ressources » des familles,
- encourager les dynamiques locales par la participation des familles et la mobilisation des acteurs.

### **II.9.9 Maison « France Services »**

Historiquement, les Maisons de services au public ont été créées pour répondre aux besoins des citoyens éloignés des opérateurs publics, notamment en zones rurales et périurbaines.

En un lieu unique, les usagers - particuliers ou professionnels - sont accompagnés dans leurs démarches de la vie quotidienne : prestations sociales ou d'accès à l'emploi, transports, énergie, prévention santé, accompagnement à l'entrepreneuriat, services postaux...

Les Maisons de services au public (MSAP) sont des guichets d'accueil polyvalent chargés d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les organismes publics.

Par délibération du 21 décembre 2017, le Conseil Communautaire a considéré que l'unique MSAP située à St Chély d'Apcher relevait de l'intérêt communautaire.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020, la Maisons des services au public de Saint-Chély d'Apcher a obtenu la labellisation « France Services », à ce titre, l'Etat a financé la structure à hauteur de 15 000 € et un fonds inter-opérateurs de 15 000 € a également été perçu.

En 2021, une seconde Maison des services a ouvert ses portes à Saint-Alban sur Limagnole. Elle fait également l'objet d'une labellisation. La communauté perçoit les mêmes aides financières de la part de l'Etat.

Par ailleurs et afin de compléter l'accompagnement des personnes, un conseiller numérique a été recruté pour une durée de deux ans à compter du 1<sup>er</sup> octobre.

Le rapport d'activités 2021 commun aux deux structures est joint en annexe du présent rapport.

### **II.10 Sécurité et prévention : centre de secours et contributions au SDIS**

#### *II.10.1 Fonctionnement et entretien des centres d'incendie et de secours*

La Communauté de Communes, par délibération du 07/07/2017, a décidé d'étendre sa compétence relative au fonctionnement et au renouvellement à l'ensemble des centres d'incendie et de secours du territoire. Relèvent ainsi désormais de la Communauté de Communes les centres d'incendie et de secours du Malzieu-Ville, de Saint Alban sur Limagnole, de Saint Chély d'Apcher et de Serverette.

A ce titre, la Communauté de Communes perçoit l'aide au fonctionnement SDIS ainsi que le remboursement de l'annuité d'emprunt et assume l'ensemble des dépenses liées au fonctionnement et au renouvellement des centres d'incendie et de secours.



du

### II.10.2 Contributions au SDIS

De la même manière, la Communauté de Communes a décidé d'étendre à l'ensemble des communes sa compétence relative à la prise en charge de la contribution des Communes au SDIS.

En 2021, le montant de cette contribution s'élève à 474 138,72€.

## II.11 SPANC

### II.11.1 Le fonctionnement

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2019, les missions du SPANC ont été confiées pour l'ensemble du territoire à Veolia Eau, par un contrat de prestation de services.

### II.11.2 Les redevances

Les redevances ont été fixées par délibération du 25 mars 2019 afin de couvrir uniquement les frais de prestation de Veolia Eau.

Elles s'établissent comme suit :

- Contrôle diagnostic des installations existantes : 88,05 € HT
- Contrôle d'implantation des installations neuves : 53,45 € HT
- Contrôle d'exécution des installations neuves : 88,45 € HT
- Avis sur les certificats d'urbanisme : 53,45 € HT
- Diagnostic pour ventes : 88,45 € HT

### II.11.3 Les contrôles réalisés

En 2021, ont été réalisés :

- 90 diagnostics ;
- 11 contrôles de conception / réalisation ;
- 15 diagnostics anticipés pour vente ;
- 24 avis donnés sur les actes d'urbanisme.



## II.12 Soutien aux Communes – attribution de fonds de concours

Afin de soutenir les projets des Communes membres, le Conseil communautaire a voté une enveloppe de 200 000 € dans le cadre du budget primitif 2021.

Cette enveloppe se répartit entre les 16 Communes sur le territoire desquelles la Communauté de Communes n'a pas réalisé d'investissements.

Ainsi, en 2021, le Conseil communautaire a voté en faveur des communes les fonds de concours suivants :

- Chaulhac : 4 255 €
- Les Bessons : 12 500 €

- Blavignac : 12 500 €
- Le Malzieu Forain : 11 480,50 €
- Saint Privat du Fau : 12 500 €
- Prunières : 12 500 €
- Rimeize : 12 500 € + 15 000 €
- Fontans : 12 500 €
- La Fage St Julien : 12 500 €
- Saint-Léger du Malzieu : 11 940 €
- Saint-Pierre le Vieux : 12 500 €

### III. Finances

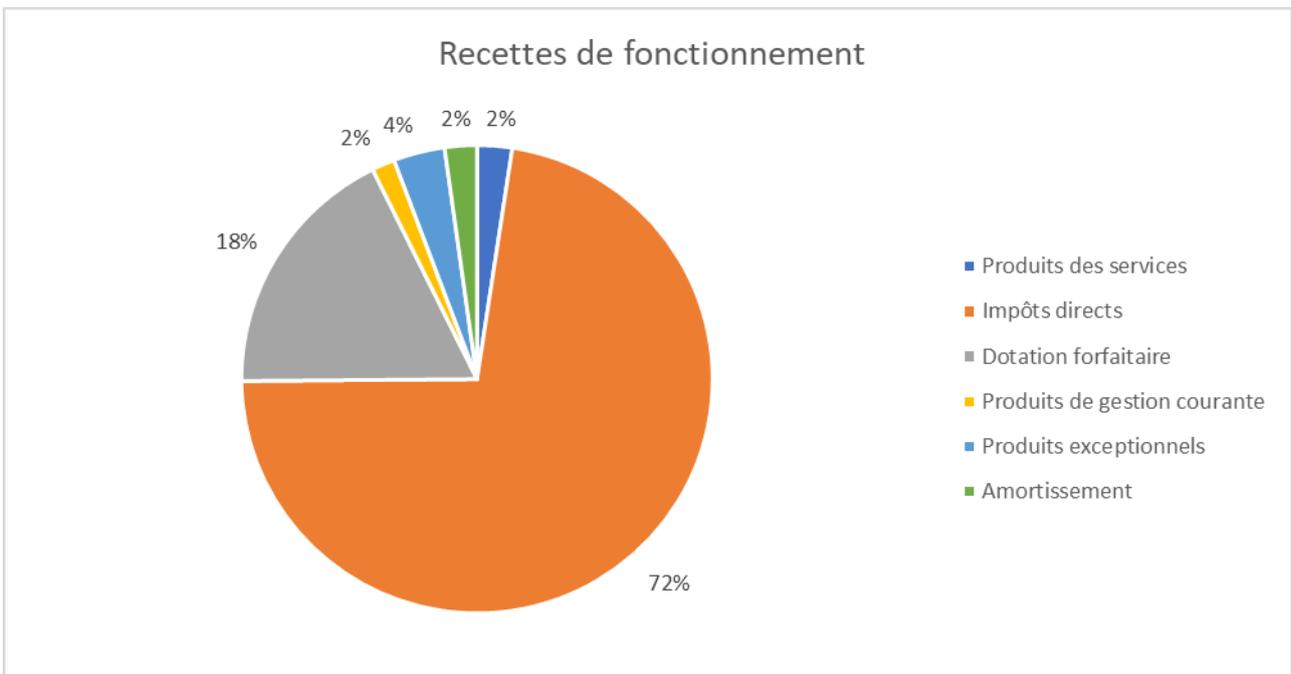
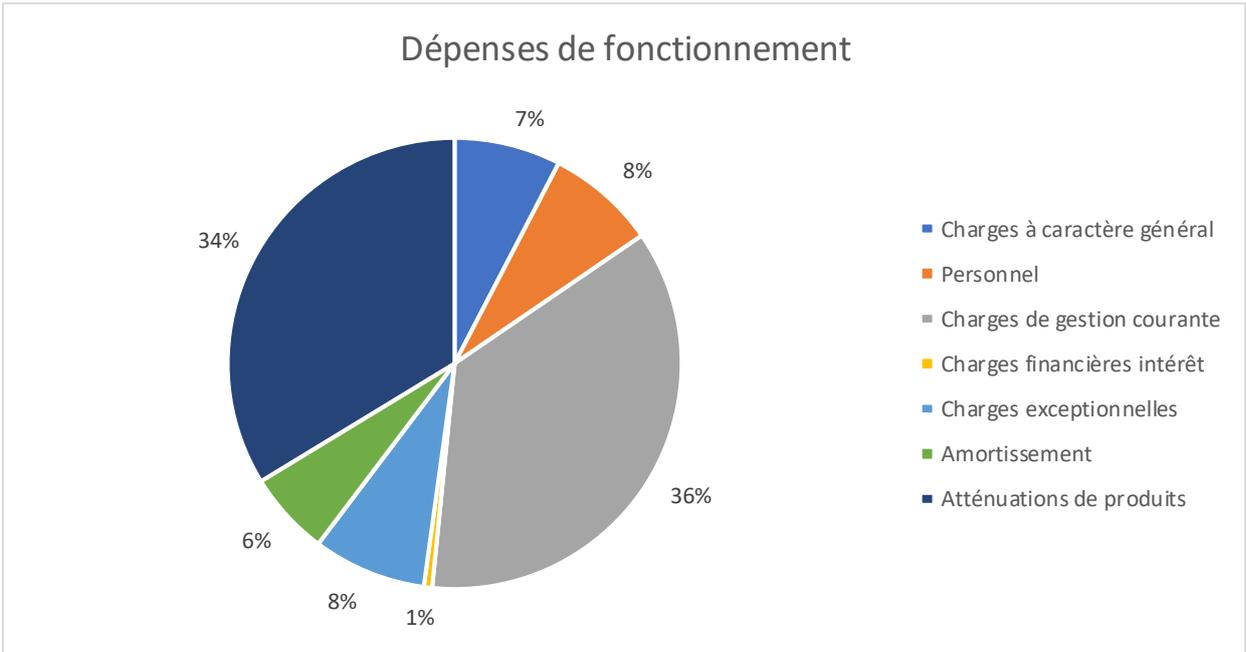
#### III.1. Vote des taux

	2017	2018	2019	2020	2021
<b>Taxe d'habitation</b>	6,28	6,28	6,28		
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	2,19	2,19	2,19	2,19	2,19
<b>Taxe foncière sur les propriétés non bâties</b>	11,13	11,13	11,13	11,13	11,13
<b>CFE</b>	25,60	25,60	25,60	25,60	25,60
<b>TEOM</b>	10,70	10,70	10,60	10,60	10,70

**III.2. Comptes administratifs 2021****III.2.1 Budget principal***Section de fonctionnement*

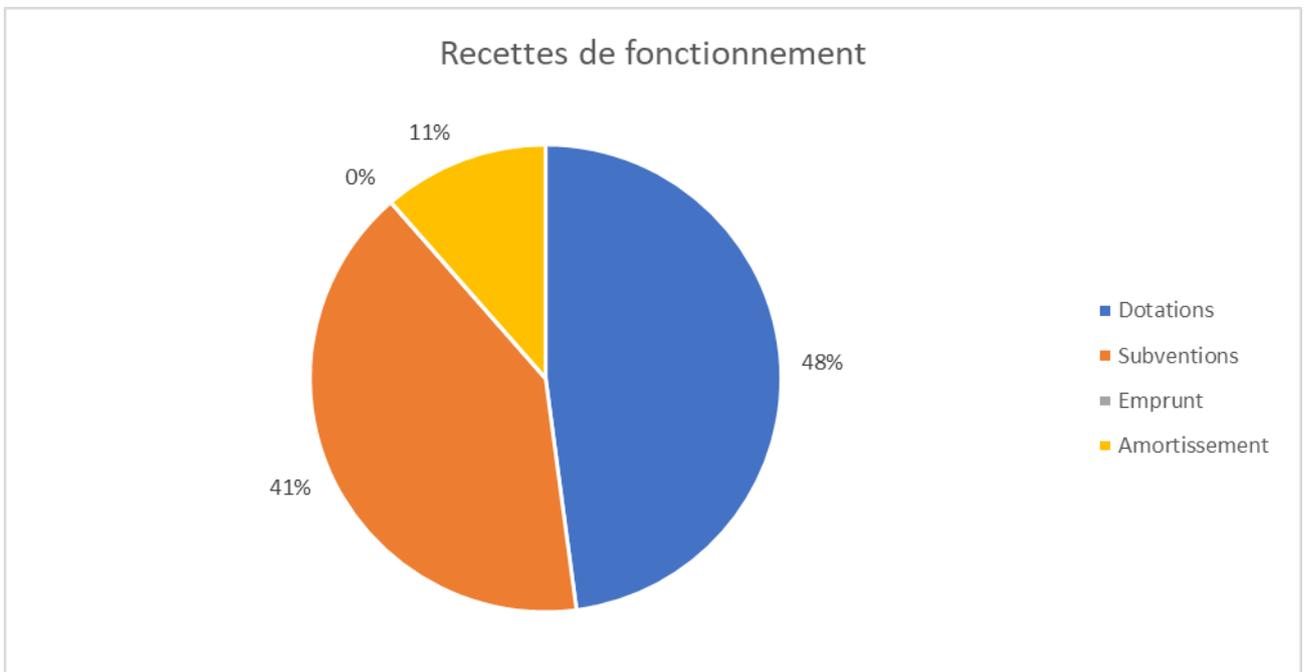
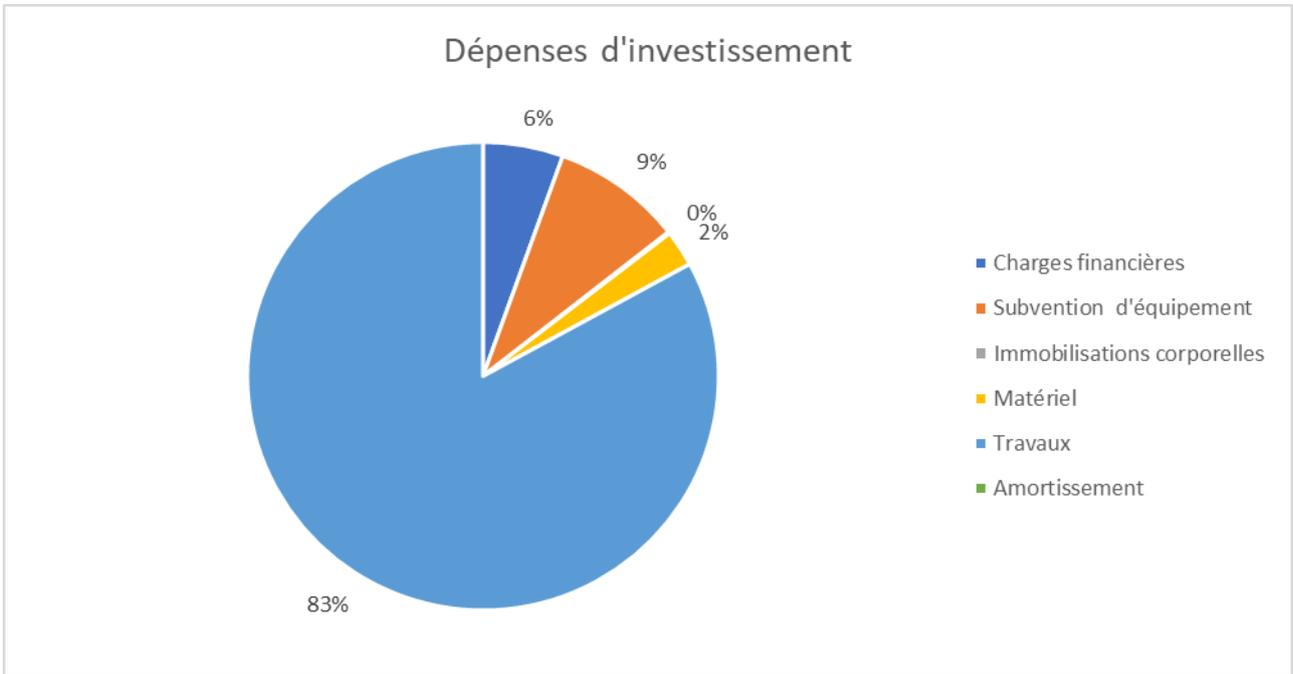
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	411 090,87 €	70 - Produits des services	149 663,84 €
012 - Personnel	424 889,37 €	73 - Impôts directs (Etat 1259)	4 511 306,86 €
65 - Charges gestion courante	1 962 046,74 €	74 - Dotation forfaitaire	1 108 783,42 €
66 - Charges financières intérêts	31 666,77 €	75 - Produits gestion courante	98 175,63 €
67 - Charges exceptionnelles	438 187,32 €	77 - Produits exceptionnels	219 641,50 €
042 - Amortissement	325 574,93 €	042 - Amortissement	137 272,69 €
014 - Atténuations de produits	1 829 976,12 €		6 224 843,69 €
		<b>002 - Résultat fonctionnement 2020</b>	<b>1 345 160,21 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 423 432,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>7 570 003,90 €</b>

**Excédent définitif de fonctionnement 2021 de : 2 146 571,78 €**



## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Charges financières capital	108 951,62 €	10 - Dotations	1 368 276,03 €
204 - Subvention d'équipement	176 914,61 €	13 - Subventions	1 161 763,30 €
20- Immobilisations corporelles	2 325,00 €		
21 - Matériel	49 421,85 €	16 - Emprunt	350,00 €
23 - Travaux	1 642 888,75 €	040 - Amortissement	325 574,93 €
040 - Amortissement	<u>137 272,44 €</u>		
	2 117 774,27 €		
<b>001 - Résultat investissement 2020</b>	673 060,51 €		
<b>TOTAL</b>	<u><b>2 790 834,78 €</b></u>	<b>TOTAL</b>	<u><b>2 855 964,26 €</b></u>
	<b>Excédent d'investissement 2021 de : 65 129,48 €</b>		
<b>Restes à réaliser en dépenses</b>	<b>611 097,63 €</b>	<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>1 029 597,59 €</b>
	<b>Excédent définitif d'investissement 2021 soit</b>	<b>483 629,44 €</b>	

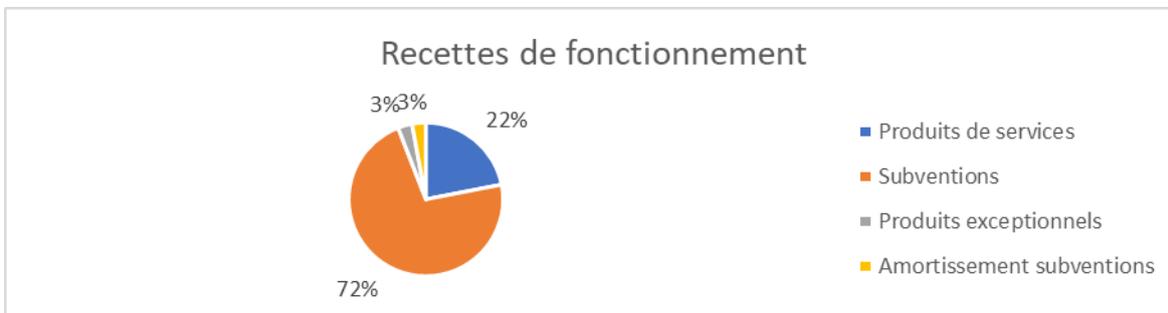
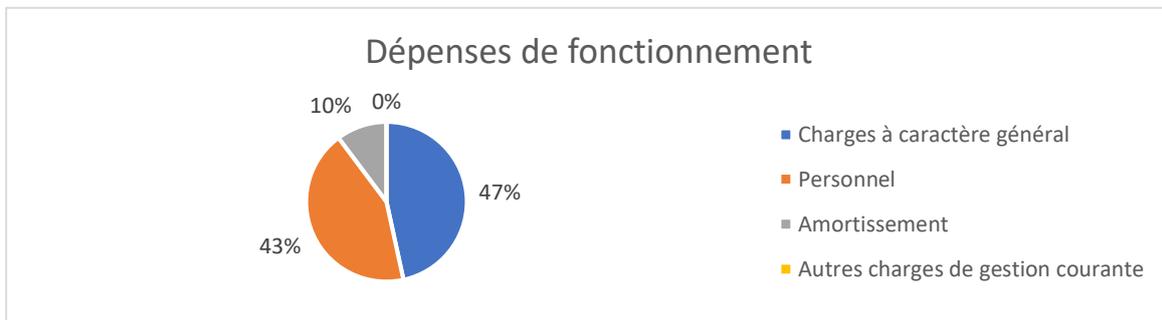


**III.2.2 Budget annexe du ciné-théâtre**

*Section de fonctionnement*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	160 848,07 €	70 - Produits des services	77 979,65 €
012 - Personnel	149 366,84 €	74 - Subventions	256 799,57 €
042 - Amortissement	35 160,00 €	77 - Produits exceptionnels	10 629,42 €
65 - Autres charges de gestion courante	2,96 €		
		042 - Amortissement subventions	<u>10 245,35 €</u>
			355 653,99 €
		<b>002 - Résultat fonctionnement 2020</b>	<b>16 687,25 €</b>
<b>TOTAL</b>	<u><b>345 377,87 €</b></u>	<b>TOTAL</b>	<u><b>372 341,24 €</b></u>

**Excédent de fonctionnement 2021 : 26 963,37 €**



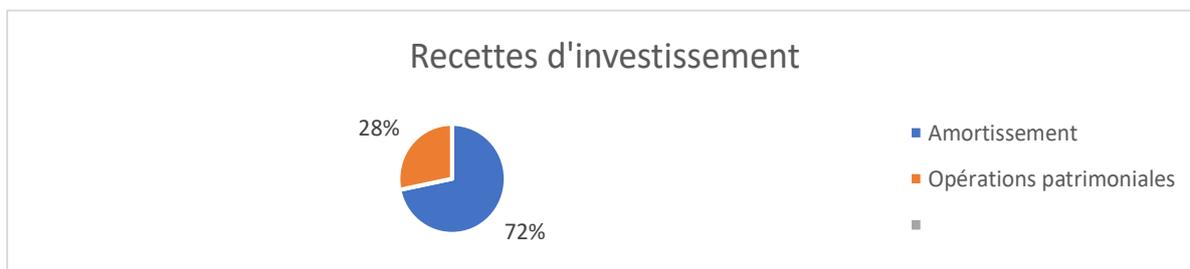
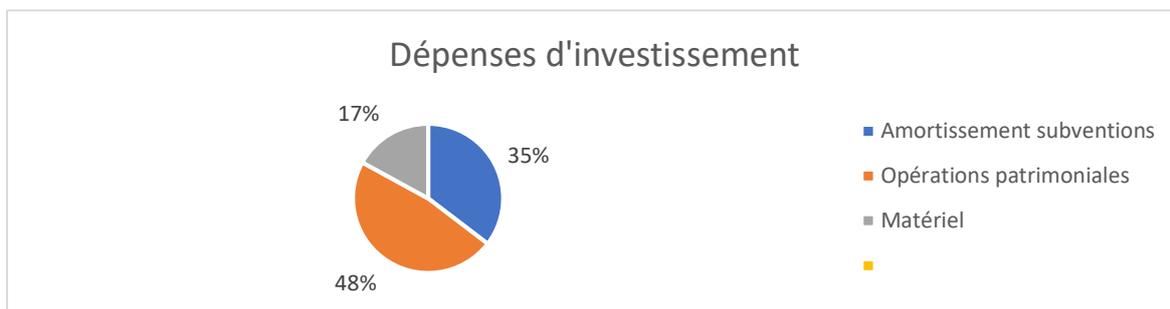
Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Amortissement subventions	10 245,35 €	040 - Amortissement	35 160,00 €
041 – Opérations patrimoniales	13 783,00 €	041 – Opérations patrimoniales	13 783,00 €
21 - Matériel	4 917,19 €	<b>001 - Résultat d'investissement 2020</b>	<b>114 631,68 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>28 945,54 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>163 574,68 €</b>

Excédent d'investissement 2021 : 134 629,14 €

Restes à réaliser en dépenses 174,17 €

Excédent définitif d'investissement 2021 : 174 454,97 €



## III.2.3 Budget annexe du SPIC – station-service

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	264,00 €	75 – Autres produits de gestion courante	3,09 €
66 - Emprunt	3 053,12 €		
	<hr/>		<hr/>
	<b>3 317,12 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3,09 €</b>
<b>002 - Résultat reporté 2019</b>	<b>6 070,40 €</b>		
	<hr/>		
	<b>9 387,52 €</b>		

Déficit de fonctionnement 2021 : 9 384,43 €

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Emprunt	16 454,32 €		
	<hr/>	<b>001 - Résultat investissement 2020</b>	<b>15 271,06 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>16 454,32 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 271,06 €</b>

Excédent d'investissement 2021 : 1 183,26 €

## III.2.4 Budget annexe du SPANC

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 – Charges à caractère général	29 691,44 €	70 - Vente de produits ( redevance )	26 920,85 €
<b>002 - Résultat fonctionnement 2020</b>	4 566,59 €		
<b>TOTAL</b>	<b>34 346,08 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 920,85 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement 2021 : 7 425,23 €</b>			

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>	001 - Résultat d'investissement 2020	5 734,11€
		<b>TOTAL</b>	<b>5 734,11 €</b>

soit un excédent d'investissement de 5 734,11€

## III.2.5 Budget annexe de l'atelier-relais Espaces Créatifs

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
65 -Autres charges de gestion courante	2,57 €	75 - Revenus des immeubles	42 715,56 €
66 - Charges financières	10 243,28 €	77 - Produits exceptionnels	
<b>TOTAL</b>	<b>10 245,85 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 715,56 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2021 :</b>		<b>32 469,71 €</b>	

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Emprunt	32 472,28 €	1068 - Réserves	31 954,01 €
	33 634,01 €	13 – Subventions d'investissement	111 478,06 €
<b>001 - Résultat investissement 2020</b>	<b>180 349,25 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>212 821,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>143 432,07 €</b>
<b>Déficit d'investissement 2021 :</b>		<b>69 389,46 €</b>	

## III.2.6 Budget annexe de l'atelier-relais France Résille

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général			
65 – Autres charge de gestion courante	0,35 €	75 - Revenus	40 080,00 €
66 - Emprunt	4 647,56 €		
<b>TOTAL</b>	<b>4 647,91 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>40 080,00 €</b>
<b>Excédent de fonctionnement 2021 :</b>		<b>35 432,09 €</b>	

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
16 - Emprunt	21 518,32 €	13 - Subvention	
23 - Travaux	44 830,16 €		
<b>001 - Résultat investissement 2020</b>	<b>239 106,46 €</b>	1068 - Réserves	35 101,71 €
<b>TOTAL</b>	<b>305 454,94 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>35 101,71 €</b>
<b>Déficit d'investissement 2021 :</b>		<b>270 353,23 €</b>	

## III.2.7 Budget annexe de la ZA la Brugерette

## Section de fonctionnement

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

66 - Charges financières	2 257,40 €
011 – Charges à caractère général	13 395,50 €
<b>002 - Résultat fonctionnement 2020</b>	<b>156 466,88 €</b>

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

040 – Amortissement	13 395,00 €
75 – Autres charges de gestion courante	1,00 €

---

**TOTAL** 172 119,78 €

---

**TOTAL** 13 396,50 €

**Déficit de fonctionnement 2020 : 158 723,28€**

## Section d'investissement

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

001 - Résultat investissement 2020	90 421,27 €
16 - Emprunt	10 451,68 €
040 – Amortissement	13 395,00€
<b>TOTAL</b>	<b>114 268,45 €</b>

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

13 – Subventions d'investissement	78 699,00€
-----------------------------------	------------

---

**TOTAL** 78 699€

**Déficit d'investissement 2021 : 35 569,45 €**

**Restes à réaliser en recettes 31 479,60€**

**Excédent définitif d'investissement 2021 : 4 089,85**

## III.2.8 Budget annexe de la ZA Albaret Ste Marie

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	123 741,61 €	042- Amortissement	133 780,38 €
<b>002 - Résultat fonctionnement 2020</b>	<b>11 288,77 €</b>	74 – Dotations	711,60 €
		75 – Autres produits de gestion courante	0,58 €
<b>TOTAL</b>	<b>135 030,88 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>134 492,56 €</b>
<b>Déficit de fonctionnement 2021 :</b>		<b>537,82 €</b>	

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 – Amortissement	133 780,38 €	13 - Subvention	29 883,27 €
<b>001 - Résultat investissement 2020</b>	<b>110 079,38 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>243 859,76 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>29 883,27 €</b>
<b>Déficit d'investissement 2021 :</b>		<b>213 976,49 €</b>	
		<b>Restes à réaliser en recettes</b>	<b>174 372,27 €</b>
<b>Déficit définitif d'investissement 2021 :</b>		<b>39 604,22 €</b>	

## III.2.9 Budget annexe de la ZA St Alban sur Limagnole

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Résultat investissement 2020	330,60 €		
TOTAL	330,60 €	TOTAL	- €
	Déficit d'investissement 2021 :		330,60 €

## III.2.10 Budget annexe de la ZA St Chély d'Apcher

*Section de fonctionnement*

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
TOTAL	- €	TOTAL	- €

*Section d'investissement*

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Résultat investissement 2020	670,00 €		
TOTAL	670,00 €	TOTAL	- €

Déficit d'investissement 2021 : 670,00 €

## III.2.11 Budget annexe du lotissement Chantegrive

## Section de fonctionnement

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges caractère général	1 483,00 €	042 - Opération d'ordre	1 483,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 483,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 483,00 €</b>

## Section d'investissement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
040 - Opération d'ordre	1 483,00 €		
<b>001 - Résultat investissement 2020</b>	<b>311 297,17 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>312 780,17 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>€ -</b>

**Déficit d'investissement 2021 : 312 780,17 €**

**IV. Annexes**

**Annexe 1 –Natura 2000 – Lettre d'information**

**Annexe 2 – Natura 2000 – bilan de l'animation**

**Annexe 3 - Rapport d'activités 2020-2021 du Ciné-théâtre**

**Annexe 4 – Maisons France Services – rapport d'activités 2021**

**Annexe 5 – Bilan de l'OPAH**